

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 10 octobre 2013 à 9 h 30 par conférence téléphonique.

Sont présents

M. Laurent Blanchard, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
Mme Martine Beaugrand, mairesse de la Ville de Laval ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
Mme Louise Harel, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

CE13-180 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2013

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 2013.

CE13-181 MODIFICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

Il est résolu d'autoriser la modification du contrat de travail de Mme Brigitte Cloutier afin de l'affecter au poste de secrétaire, de maintenir ses conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser le directeur général à signer la modification du contrat.

CE13-182 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE ANALYSTE-RÉDACTRICE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Sara Varvarigos en qualité d'analyste-rédactrice pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.



CE13-183 RÈGLEMENT 167-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'approuver le règlement 167-11 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter des modifications aux normes d'implantation des bâtiments accessoires et des piscines dans la plaine inondable sur le territoire de la MRC puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE13-184 RÈGLEMENT S-196 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA
MRC DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-196 de la MRC de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de modifier les limites de zones de crue de la Rivière-du-Nord situées sur le territoire de la ville de Mirabel, secteur Saint-Antoine, puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement compte tenu que la Rivière-du-Nord ne fait pas partie des cours d'eau visés au critère 3.2.1 du Plan et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE13-185 PORTRAIT 2012 DES ESPACES INDUSTRIELS VACANTS DU GRAND
MONTRÉAL

Il est résolu de prendre acte du rapport intitulé *Portrait 2012 des espaces industriels vacants sur le territoire du Grand Montréal*, en date du mois de septembre 2013 et d'en autoriser la diffusion.

CE13-186 RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT
L'INVENTAIRE DES ESPACES À REDÉVELOPPER ET À REQUALIFIER

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission de l'aménagement relatif à l'inventaire des espaces à redévelopper et à requalifier dans le Grand Montréal et de l'estimation du potentiel de développement résidentiel pouvant leur être associé.

CE13-187 RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT
LES ESPACES INDUSTRIELS VACANTS CONTAMINÉS SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission de l'environnement relatif à la priorisation des interventions concernant la réhabilitation et la mise en valeur des terrains industriels vacants contaminés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.



CE13-188 CARTES DES COTES DE CRUES DANS LES VILLES DE LAVAL, DEUX-MONTAGNES ET BLAINVILLE

Il est résolu de prendre acte des 42 feuillets de la carte préparés par l'arpenteur-géomètre, André Larouche, de la firme Les arpenteurs-géomètres Gendron Lefebvre et associés, identifiés sous le numéro de minute 4849 du dossier numéro 0514685, illustrant le risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et d'en autoriser la diffusion.

CE13-189 RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE, DOSSIER CPTAQ 402276

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 402276, que la Communauté n'est pas favorable à l'exclusion de la zone agricole des parties de lots 2 713 383 et 2 713 386, d'une superficie de 2,68 hectares, sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe puisque les parties de lots visées ne sont pas incluses dans le périmètre métropolitain délimité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur et qu'il n'y a pas de projet de modification du Plan en cours pour ces parties de lots.

CE13-190 RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES SUR LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DES ESPACES INDUSTRIELS

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances concernant la Stratégie de mise en valeur des espaces industriels.

CE13-191 STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DES ESPACES INDUSTRIELS

Il est résolu d'adopter la Stratégie de mise en valeur des espaces industriels jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'en autoriser la diffusion.

Arrivée de M. Deschamps.

CE13-192 BILAN DU FORUM SUR LES GRAPPES

Il est résolu de prendre acte du bilan du forum sur les grappes industrielles tenu le 6 mai 2013.

CE13-193 ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR LES INDUSTRIES CRÉATIVES

Il est résolu de prendre acte de l'état d'avancement de l'étude sur les industries créatives.



CE13-194 CADRES DE RÉFÉRENCE POUR LES PROJETS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu de prendre acte des cadres de référence administratifs réalisés pour chacun des quatre grands projets métropolitains dans le cadre de *l'Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* et d'en autoriser la diffusion.

CE13-195 LISTE DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR 2013-2014

Il est résolu d'approuver la liste des projets de l'exercice 2013-2014, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui seront réalisés dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, en prenant en considération les démarches actuellement en cours en vue de modifier l'Entente de financement conclue à ce sujet entre le gouvernement du Québec et la Communauté afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2014.

CE13-196 PROJET DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet d'aménagement et de mise en valeur du Récré-O-Parc de Sainte-Catherine présenté par la Ville de Sainte-Catherine, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de huit cent six mille sept cent cinquante-huit dollars (806 758 \$), plus les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE13-197

PROJET DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, le projet d'un site d'accueil et de location d'embarcation présenté par la Ville de Deux-Montagnes, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et conditionnellement à ce que l'Entente entre le gouvernement du Québec et la Communauté identifiée au Programme soit modifiée afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2014 ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cinquante-quatre mille cent quinze dollars et trente-trois cents (54 115,33 \$), plus les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-198

PROJET DE LA VILLE DE TERREBONNE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

D'approuver dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, le projet de corridor vert du Ruisseau de Feu présenté par la Ville de Terrebonne, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et conditionnellement à ce que l'Entente entre le gouvernement du Québec et la Communauté identifiée au Programme soit modifiée afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2014 ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de un million quatre cent dix-sept mille six cent douze dollars et cinquante-huit cents (1 417 612,58 \$), plus les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE13-199 PROJET D'ACQUISITION D'ESPACES BOISÉS À BOUCHERVILLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés, le projet d'acquisition des lots 2 510 145 et 2 510 147 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13,36 hectares présenté par la Ville de Boucherville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser la participation financière de la Communauté pour un montant n'excédant pas 50 % du coût d'acquisition de la propriété et des frais accessoires admissibles liés à la transaction jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de soixante-six mille deux cent dollars (66 200 \$), plus les taxes nettes ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-200 ADJUDICATION CONCERNANT L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Il est résolu de prendre acte de l'adjudication d'un contrat par la trésorière de la Communauté pour l'émission d'obligations au montant de 7 705 000 \$ du 3 octobre 2013.

CE13-201 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT LA PÉRIODE DU 5 AU 25 SEPTEMBRE 2013

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 5 au 25 septembre 2013.

CE13-202 PROJET DE SENTIER CYCLABLE À OKA

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, les projets d'aménagements cyclables des segments identifiés au Programme sous les numéros A-a0-2 et A-a0-3 situés dans le parc Philippe-Lavallée et sur les rues Saint-Jean-Baptiste, Saint-André et Saint-Sulpice présentés par la Municipalité d'Oka, conformément aux conditions du Programme et aux demandes de financement jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de mille cinq cent quarante et un dollars et vingt-deux cents (1 541,22 \$), plus les taxes nettes, pour le projet d'aménagement cyclable du segment A-a0-2 et d'une contribution maximale de quatre mille huit cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (4 867,95 \$), plus les taxes nettes, pour le projet d'aménagement cyclable du segment A-a0-3, ces contributions étant réparties à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

.../7



CE13-202
suite D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à
cette fin.

CE13-203 PROJET DE SENTIER CYCLABLE À BOUCHERVILLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'étude de faisabilité à Longueuil et Boucherville présenté par la Ville de Boucherville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et conditionnellement à l'autorisation du Ministre tel que prévu au Programme ;

D'autoriser le financement de l'étude pour un montant n'excédant pas une contribution maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$), plus les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE13-204 PROJET DE SENTIER CYCLABLE À McMASTERVILLE

Il est résolu

De modifier la résolution numéro CE13-120 autorisant le financement du projet d'aménagement cyclable du segment situé le long de la voie ferrée, identifié au Programme sous le numéro M-a0-3, présenté par la Ville de McMasterville, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, conformément aux conditions du Programme et à sa demande de financement de manière à ce que l'autorisation du financement du projet n'excède pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale révisée de quatre cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (470 989 \$) répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

Documents déposés

- Lettre datée du 18 septembre 2013 de la directrice générale de l'Union des municipalités du Québec. Mme Peggy Bachman, accusant réception de la résolution du comité exécutif numéro CE13-149 sur la sécurité du transport ferroviaire.



Documents déposés (suite)

MRC Vaudreuil-Soulanges

- Résolution numéro 13-08-28-32 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges à sa séance du 28 août 2013 concernant une demande de modification au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
 - Lettre du 16 septembre 2013 du directeur général de la Communauté adressée au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, M. Robert Sauvé, en réponse à la demande exprimée dans la résolution ci-haut mentionnée.
 - Lettre datée du 24 septembre 2013 du préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, M. Robert Sauvé, adressée au président de la Communauté en réponse à la lettre du directeur général du 16 septembre 2013.
 - Lettre datée du 9 octobre 2013 du président de la Communauté, M. Laurent Blanchard, adressée à M. Robert Sauvé en réponse à sa lettre du 24 septembre 2013.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 50.

Les résolutions numéros CE13-180 à CE13-204 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président

Claude Séguin
Secrétaire